



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chasse

Question écrite n° 33289

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des relations avec le Parlement au sujet de la proposition de loi portant diverses mesures d'urgence relatives à la chasse. Dans sa séance du 22 juin 1999, le Sénat a adopté à l'unanimité cette proposition de loi. Les fédérations de chasseurs, dont la fédération départementale des Ardennes, ont accueilli favorablement ce texte. Aussi, il souhaiterait savoir quand le Gouvernement compte inscrire cette proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a confié à M. François Patriat, député de la Côte-d'Or, la mission d'élaborer, dans une large concertation, des propositions afin d'adapter la pratique et l'organisation de la chasse aux évolutions de la société, de la gestion des milieux naturels ainsi que de la réglementation européenne. Un projet de loi sera ensuite déposé au Parlement. Dans ces conditions, le ministre des relations avec le Parlement informe l'honorable parlementaire que le Gouvernement n'entend pas inscrire, à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, la proposition de loi portant diverses mesures d'urgence relatives à la chasse adoptée par le Sénat le 22 juin 1999.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33289

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4510

Réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5408